

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le mercredi 5 août 2026

Prolongation de l'interdiction des tirs de feux d'artifice jusqu'au 11 août 2026

Au regard des conditions météorologiques et de sécheresse dans le département, le Préfet de la Creuse, Jean-Philippe Legueult, **prolonge l'arrêté d'interdiction de tirs de feux d'artifice et d'évènements pyrotechniques jusqu'au mardi 11 août 2026 inclus.**

Le niveau de sécheresse étant particulièrement préoccupant, il est fortement recommandé, pour les professionnels et les particuliers, de prendre des mesures de précaution sur tout chantier à risque (présence d'extincteur, d'un volume suffisant d'eau à proximité, etc.), et dans la mesure du possible de reporter les travaux susceptibles d'occasionner des départs de feu lorsque les conditions climatiques seront plus favorables.

Le Préfet appelle à la vigilance de chacun et à la plus grande prudence pour protéger nos pompiers et nos espaces naturels.